

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Gouvernement Régional de Kativik	
Adresse municipale : P.O. Box 9, Kuujuaq, J0M 1C0 QC (QC)	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Ayoub Akif, Project manager infrastructure	
Numéro de téléphone : (819) 964-2961 poste 2328	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : aakif@krg.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom : Croupe Conseil CHG, Gwenaëlle Minot-Kohl, Biologiste	
Adresse municipale : 825 Rue Raoul-Jobin, G1N 1S6, Québec	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 418 877-5252 poste 132	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : gwenaëlle.minotkohl@groupe-ddm.com	
Description du mandat : Conception d'un ouvrage de traverse d'un cours d'eau a Salluit	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :

Salluit

Catégories des terres (I, II ou III) : Catégorie I

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 62,204733° Longitude : -75,635386°

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

2.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Les travaux vont se situer dans le ruisseau Kuuguluk au niveau de ponceaux permettant l'accès au nouveau cimetière à l'est du village de Salluit (voir les photos 1, 2 et 3, annexe III). Il s'agit d'un projet de remplacement de structures vieillissantes. La longueur de la voie de l'ouvrage est de 30 m et l'emprise de la voie est de 4,5 m. La nouvelle structure sera construite au même emplacement que les anciens ponceaux sans empiètement supplémentaire dans le littoral. La nouvelle structure favorisera davantage, l'écoulement des eaux en période de crue, la libre circulation du poisson et l'accès au cimetière de façon sécuritaire pour la communauté.

Aucun inventaire terrain n'a encore été effectué. Une demande d'information faunique et floristique auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a été soumise le 27 mars 2020. Les informations obtenues n'ont pas révélé la présence d'habitats fauniques ou d'espèces à statut particulier dans la zone d'étude. Dans un rayon de 1 km, la base de données indique la présence de deux espèces vulnérables, soit l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Cependant, vue la nature ponctuelle des travaux dans le temps et en dehors de leur habitat, aucun impact n'est appréhendé sur ces espèces. Les informations reçues sont fournies à l'annexe IV.

Aucune frayère n'est répertoriée dans la zone d'étude, cependant, le ruisseau à écoulement lotique et est susceptible d'être une aire de migration et de reproduction de l'omble chevalier, espèce avec une période de sensibilité reconnue allant du 1er août au 30 juin. Le sol à l'endroit du site des travaux est globalement constitué de sable, de galets et de blocs. Les berges ne sont pas très élevées et sont majoritairement formées de blocs et de végétation rase.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Il est prévu de commencer les travaux le plus tôt possible dès l'obtention des autorisations nécessaires. La date de début peut varier en fonction de l'approvisionnement des matériaux, pour la plupart par bateau, et en fonction des contraintes liées au Covid-19.

Les périodes à faible risque pour la réalisation des travaux dans la région Nord-du-Québec ont été prises en compte et dans la mesure du possible, compte tenue de la présence potentiel de l'omble chevalier, les travaux en eau seront le plus possible réalisés avant le 1er août. Considérant ce qui précède, il est possible que les travaux doivent être effectués, en tout ou en partie, en dehors de la période à faible risque pour le poisson pour la région. Cependant, considérant les mesures d'atténuation prévues et la nature ponctuelle des travaux dans le temps, aucun impact prolongé ou permanent n'est anticipé sur l'habitat du poisson.

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)
Conception d'un ouvrage de traverse d'un cours d'eau à Salluit

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

Le projet se trouve en zone grise (demande d'attestation de non-assujettissement en vertu de l'article 189 de la Loi sur la qualité de l'environnement et du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.)

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Il s'agit d'un projet de remplacement de structures vieillissantes. La longueur prévue de la voie de l'ouvrage est de 30 m et l'emprise de la voie est de 4,5 m. Il s'agit d'un passage à voie simple et la circulation se fera en alternance. La nouvelle structure sera construite au même emplacement que les anciens ponceaux. Pour ce faire, les cinq ponceaux existants seront remplacés par un nouvel alignement de six ponceaux circulaires de 2 m de diamètre. L'analyse théorique des conditions hydrauliques ont permis de déterminer le dimensionnement de ce nouvel alignement, l'empiètement total incluant le ponceau ainsi que l'enrochement en amont et en aval est de 29 m, soit 17 m de ponceau et 12 m d'enrochement (4m amont et 8m aval), (voir l'étude hydraulique, annexe II). Lorsque le couvert de glace aura disparu et que les conditions climatiques le permettront, des données supplémentaires seront collectées sur le terrain pour valider la conception de cet ouvrage. Les plans et devis pour construction complété à 80% sont présentés à l'annexe II.

Voici les étapes principales liées au projet :

- 1- Excavation de 2e classe (canal de dérivation);
- 2- Mise en place de la gestion de l'eau (incluant déviation du cours d'eau si nécessaire);
- 3- Excavation de 2e classe pour l'enlèvement des ponceaux existants;
- 4- Démantèlement des ponceaux;
- 5- Mise en place des nouveaux ponceaux;
- 6- Remblayage des ponceaux;
- 7- Mise en place de la sous-fondation (MG-112);
- 8- Mise en place de la fondation (MG-20);
- 9- Mise en place de la protection de pierres (talus) + enrochement Amont/Aval;
- 10- Installation des glissières de sécurité (GSR);
- 11- Mise en place de tranchée drainante;
- 12- Ensemencement hydraulique;
- 13- Remise en eau du cours d'eau;
- 14- Remise en état des lieux.

Matériaux utilisés : tuyau perforé de 150 ou 200 mm de diamètre en thermoplastique, géotextile, MG-20, MG-112, remblai de classe B, de l'enrochement de calibre 200-300 mm et de l'enrochement de calibre 300-500 mm.

Machineries utilisées : une pelle mécanique, un chargeur sur roue ainsi que des camions de chargement (12 roues).

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

Présentement, 5 ponceaux circulaires de 1,5 m de diamètre sont alignés côte à côte pour permettre la traversée de la rivière Kuuguluk, situé près du village de Salluit. Ces structures vieillissantes et non adaptées aux conditions hydrauliques nécessitent annuellement des travaux correcteurs pour assurer la sécurité des usagers. Le projet de remplacement de ces ponceaux a pour objectif de concevoir un ouvrage hydraulique qui permettra l'écoulement des eaux en période de crue et assurera le libre passage du poisson.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

- Protection de la végétation environnante de la zone d'étude et protection des milieux humides et hydriques de la zone d'étude;
- Installer une clôture de protection empêchant l'accès au chantier;
- Signalisation adéquate sur les voies de circulation pour prévenir d'une zone de travaux
- Contrôle du bruit et de la poussière;
- Stationner la machinerie et l'outillage et entreposer les matériaux de façon sécuritaire pour les usagers;
- Réutilisation des matériaux déblai et disposition des surplus;
- Pose de terre végétale pour remise en état après le passage des travaux.